

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du **04 mars 2025**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINDER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

Présents par procuration : M. Alain SINDT donne procuration à M. Jean-Marc SINDT
Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. Nicolas LINDER
Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

3 – Enlèvement véhicule gênant place « Nicolas DUPONT » : frais d'enlèvement et de destruction Fourrière

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'à l'occasion de la venue du convoi de la liberté organisé par la GI's Company le 17 novembre 2024, il a dû prévenir la BTA de Rettel pour signaler un véhicule gênant, stationné sur la place Nicolas DUPONT depuis plusieurs semaines.

Suite à l'intervention de la gendarmerie de Rettel, un PV a été émis par lequel l'enlèvement et la destruction du véhicule ont été ordonnés. Monsieur le Maire présente la facture N°1/2501/100262 pour un montant de 204.00 € TTC du garage GIRTEN à Laumesfed pour les frais afférents à cette affaire.

Monsieur le Maire, après avoir pris les renseignements sur les coordonnées du propriétaire ce véhicule, propose de refacturer ces frais au propriétaire dans son intégralité, à savoir 204.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents valide la facturation de ces frais au propriétaire dans son intégralité, à savoir 204.00 € TTC et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de donner suite à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 04 mars 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20250304-0304032025-DE
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception préfecture : 06/03/2025